

ACCEL

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle			
Santé	3	3				
Risque d'incendie	0	0				
Réactivité	0	0				

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2005-07-19

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: ACCEL
MSDS #: 2879_CN
Code du produit: 2879205
Utilisation recommandée: Nettoyant pour véhicule.

Producteur, importateur, fournisseur:
 JohnsonDiversey, Inc. Canadian Headquarters
 3630 E. Kemper Rd. JohnsonDiversey - Canada, Inc.
 Cincinnati, OH 45241 2401 Bristol Circle
 Phone: 1-800-438-2647 Oakville, Ontario L6H 6P1
 Phone: 1-800-668-3131

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Aperçu des premiers secours

DANGER. CORROSIF. Provoque des brûlures de la peau et des yeux. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. NOCIF EN CAS D'INHALATION.

Principales voies entree: Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
Contact avec la peau: Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
Contact avec les yeux: Corrosif. Provoque des dommages irréversibles aux yeux, y compris la cécité.
Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion: Corrosif. Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Nitrotriacétate de trisodium	5064-31-3	5 - 10%	1100 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	1 - 5%	4500 mg/kg (rat)	2700 mg/kg (lapin)	Non disponible
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 - 5%	140 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

Dangers spécifiques: Non applicable
Risques Inhabituels: Aucun à notre connaissance
Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) . Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Méthodes de nettoyage: Méthodes de nettoyage - déversement important. Eviter que le produit arrive dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler . Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré . Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation . L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides . Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit . FOR COMMERCIAL AND INDUSTRIAL USE ONLY

Stockage:

Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques .

Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques . Comprend . gants en néoprène.

Protection de la peau et du corps: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .

Protection respiratoire: Si l'aération est inadéquate pour contrôler les aérosols, les brumes et les vapeurs, utiliser une protection respiratoire appropriée pour éviter toute surexposition . Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.

Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	2 mg/m ³ (Ceiling)	2 mg/m ³	2 mg/m ³ (Ceiling)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide	Aspect:	solution aqueuse
Couleur:	Bleu Clair	Point/intervalle d'ébullition:	212 (°F)100 (°C)
Odeur:	Pas d'information disponible	Point/intervalle de fusion:	indéterminé
Densité:	1.11	pH:	13.3
Dilution pH:	Pas d'information disponible	Densité:	Pas d'information disponible
Masse volumique apparente:	Pas d'information disponible	Température de décomposition:	indéterminé
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible	Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible	Solubilité:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants:	Pas d'information disponible	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):	3.4%
Viscosité:	Pas d'information disponible	Point d'éclair:	>200 (°F)>93.3 (°C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:	Le produit est stable
polymérisation:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes d'azote (NOx) . Oxydes de carbone .
Matières à éviter:	acides.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë corrosive, ORALE , Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg. .
Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique:

Selon des études réalisées sur l'ingestion d'acide nitrilotriacétique par des rats et des souris alimentés durant toute la vie, il a été démontré que l'acide nitrilotriacétique provoque la formation de tumeurs dans l'appareil urinaire de ces animaux. Cependant, sur une base pratique et suivant les lignes directrices pour la classification de carcinogènes pour animaux de laboratoire de l'ACGIH (American Council of Governmental Industrial Hygienists), l'acide nitrilotriacétique ne serait pas considéré comme un carcinogène professionnel qui est statistiquement significatif .

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu
 effets mutagènes: Aucun connu
 Toxicité reproductrice: Aucun connu
 Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	NTP	IARC	OSHA
Nitrilotriacétate de trisodium	5064-31-3		listed	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Information environnementales**

En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État . Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif .

RCRA Hazard Class: D002

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationales**

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDSL) , Philippines (PICCS) , Chine (IECSC) .

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Nitrilotriacétate de trisodium	5064-31-3	Listed	-	-	-	-	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Xylénésulfonate de sodium	1300-72-7	-	-	-	-	-	-
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	-	Listed	Listed	-	-	-
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
1-Butoxypropanol	5131-66-8	-	-	-	-	-	-
Ester phosphate organique	68130-47-2	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	1 - 5%			Listed.
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 - 5%	1000		

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None

SARA 311/312 Hazard Categories

Immédiat Y
 Différée Y
 Incendie: N
 Réactivité N
 Décompression soudaine N

Canada

WHMIS: E Matières corrosives, D2B Matières toxiques.



16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.